

Sainte-Thérèse, le 6 mai 2019

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le lot 2 455 338, situé sur la
rue de l'Avenir à Mirabel

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 25 avril dernier, concernant
l'objet précité.

Vous ci-joint les documents en lien avec le lot ci-haut mentionné. Ce sont :

12300, rue de l'Avenir (lot 2 455 338)

1. Rapport d'accident technologique du 14 février 2009, 3 pages
2. Rapport d'inspection du 16 février 2009, 7 pages

17975, rue des Gouverneur (lot 2 362 164)

1. Compte rendu d'appel ligne d'urgence, 2 pages

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère de l'Environnement et de
la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document pertinent
concernant les autres lots avoisinant votre site à l'étude.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués
en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),

vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (12)

N° Référence : _____

T- 15-2009-02-14-161 ()

Date de l'événement : 2009-02-14 Heure : 20 h 32 min. N° de photos : Aucune
 Organisme impliqué : Hydrotech Tél. : _____
 Adresse : 12 300, de l'Avenir Poste : _____
 Ville : Mirabel Code postal : _____
 Endroit de l'événement : Usine incendiée Code S.P. : _____
 Ville de l'événement : Mirabel N° de ville : 74005
 Produit en cause : Acide Nitrique (voir rapport pour les autres produits) État du produit L/S/G : (L)

NON CLASSÉ	CLASSE	UN : 2031
	8	CAS :

Quantité : Approx. : Imp. : 924
 Précise : Dév. : 800
 Sans Dév. : Réc. : 0

Aspects humains

Sans objet :
 Évacués : N°bre : _____
 Blessés : N°bre : _____
 Traités imm. : N°bre : _____
 Hospitalisés : N°bre : _____
 Décédés : N°bre : _____

SECTEUR : Aéroportuaire Commercial Forestier Autres :
 Industriel Minier Mixte
 Portuaire Résidentiel Rural

IMPACT : Air Cours d'eau Infrastructure d'intérieur
 Infrastructure souterraine Infrastructure de surface Milieu naturel Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Aérien Bris d'équipement Déversement illégal Ferroviaire
 Incendie Manutention Maritime Réservoir
 Routier Travaux illégaux Autres

Sommaire (causes de l'événement) : Incendie dans une usine de produits pour la culture hydroponique.

Signalé par : Marielle Langlois Origine M.E.F. (O/N) : (O)
 Organisme : Centrale Appel reçu à : 20 h 32 min.
 Tél. : (418) 643-5678 poste : n/a Date : 2009-02-14 Fin de la conversation : 20 h 36 min.

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui Ou Non
 Urgence-Environnement : Eric Gauthier
 Organisme impliqué : Service incendie de Mirabel
 Responsables municipaux : Denis Maurice (dir serv. Inc.)
 Autres : _____
 Transféré à (serv. ou code) : IND Zone (M.T.M.) : _____
 Sommaire : Voir page 2
 (Interventions) _____

Rendu sur les lieux à : _____ h _____ min.
 Quitte les lieux à : _____ h _____ min.
 Temps total : 140 min.
 N°bre de sorties : aucune
 Catégorie : 1) 2) 3)
 Demande d'exécution de travaux : Oui Non
 Émissions 115.1 : Oui Non
 Fonds d'urgence : Oui Non Coût : _____
 Pér. de traitement : Int. Ext. Comb.

Signature : Eric Gauthier

Date : 2009-02-14

DATE ET HEURE	JOURNAL DES OPÉRATIONS
20 :30	Appel de la centrale;
20 :32	Retour d'appel à la centrale. Je discute avec Marielle Langlois (AR15-2009-02-14-3589). Cette dernière m'informe qu'il y a un incendie en cours à Mirabel. L'adresse est inconnue et il y aurait des produits chimiques sur les lieux. Les pompiers sont sur place et Canutec nous a signalé l'évènement. L'incendie a débutée vers 20 :09. La personne à rejoindre chez Canutec est Mme 53-54 e au (613) 996-6666;
20 :35	Fin de l'appel;
20 :38	Appel à Canutec. Mme 53-54 est en ligne avec environnement Canada et elle me communique avec moi sous peu, je lui laisse mes coordonnées;
20 :39	Fin de l'appel;
20 :43	Retour d'appel de Mme 53-54 Il y aurait un incendie majeur en cours dans une usine à Mirabel. L'adresse est inconnue et le nom de la compagnie également. Les pompiers sur place ont réussi à parler au chimiste de l'entreprise. C'est le laboratoire de l'usine qui est à l'origine de l'incendie. Il y aurait <i>2 barils de peroxyde d'hydrogène, 2 barils d'acide nitrique, 2 barils d'acide phosphorique, 5 poches de sulfate de magnésium, 5 poches de sulfate de potassium, 5 poches de nitrate d'ammonium et 3 poches d'hydroxide de potassium</i> . Elle me dit qu'Environnement Canada sont au courant. Elle me dit que les pompiers aviserons Urgence environnement pour nous donner plus de détails;
20 :49	Fin de l'appel;
21 :02	Appel de la centrale;
21 :03	Retour d'appel à la centrale. Ils ne savent pas plus l'adresse et le nom de la compagnie. On me demande de communiquer avec Mme Myriam Paquin d'Environnement Canada au 514-895-1727;
21 :05	Fin de l'appel;
21 :09	Appel à Mme Paquin. Cette dernière me demande si je suis sur les lieux. Je lui dit que nous ne connaissons pas l'adresse. Elle ne sait pas non plus c'est où dans Mirabel. Nous discutons des produits en cause. Je reçois un appel du centrale sur ma pagette (21 :11). Je lui dis que je dois raccrocher pour rappeler la centrale;
21 :14	Appel à la centrale. C'est la compagnie Hydrotech de Mirabel au 12 300, rue de L'Avenir. L'incendie serait maîtrisé et téléphoner au directeur du service des incendies, M. Denis Maurice au 514-977-6487;
21 :16	Fin de l'appel;
21 :18	Appel à M. Maurice. Ce dernier m'informe que le feu a débuté dans les laboratoires de la compagnie où les mélanges de produits sont fait. La compagnie est située dans le Parc Industriel et il n'y a pas de résidants dans ce secteur. Les produits auraient probablement tous brûlé selon M. Maurice. Il n'y aurait pas d'eau s'écoulant vers l'environnement suite à l'extinction du feu. Il y aurait 2 drains de plancher dans l'usine qui serait raccordé au réseau municipal. M. Maurice me dit qu'il a des personnes des travaux publics et de l'environnement de la ville de Mirabel sur les lieux, afin de s'assurer que rien n'est présent dans le réseau d'égoût. Il me dit que s'il y a quelque chose de « nouveau » il me recontactera, je lui laisse mes coordonnées. Je lui demande s'il y a un représentant de la compagnie sur les lieux, il me dit que c'est M. 53-54 M. Maurice me dit que la compagnie Hydrotech va engager un récupérateur, mais ne connaît pas le nom;
21 :26	Fin de l'appel;
21 :28	Appel à M. L'incendie est terminé. Je lui demande s'il a mandatée une compagnie de récupération. Il me dit qu'il n'en connaît pas. Il me dit que le propriétaire de la compagnie, M. Sébastien Baril 53-54 Il est présentement en Floride et il prend l'avion de 23 :30 ce soir pour revenir au Québec. Il me dit avoir eu la visite du Ministère de l'environnement il y a quelque temps et qu'ils sont conforme. Je lui dit que même s'il est conforme les produits déversés devront être récupéré. Je lui dit que je sort une liste de récupérateur et que je le rappel;
21 :32	Fin de l'appel;
21 :33	Je cherche des infos dans le portable et il n'y a plus rien d'accessible, le dossier urgence n'est plus présent et je n'ai rien de disponible dans l'ordinateur (listes, exemple de rapport, numéro de téléphone.....). En fait je n'avait plus accès à aucune information dans l'ordinateur;
21 :57	Je fouille dans le bottin des pages jaunes et je trouve le numéro d'Enviro-Urgences. Je communique avec eux s'ils peuvent intervenir sur ce genre de déversement. Ont prend mes coordonnées pour me rappeler;
22 :01	Retour d'appel. Je discute avec Marco Payette. Je lui explique la situation et le genre de produits présents. Il me dit qu'il vérifie et il me rappel;
22 :10	Appel de M. Payette. Il me donne le numéro de téléphone de Veolia, qui sont aptes à faire ce genre de récupération. C'est le (514) 645-1621;
22 :15	Fin de l'appel;

22 :16	Appel à M. . Je lui donne les coordonnées de l'entreprise Veolia. Je lui demande si le directeur du service des incendies est encore sur le site et il me dit qu'il ne le retrouve plus. Je lui dit que je vais communiquer avec le directeur du service des incendies sur son cellulaire;
22 :20	Fin de l'appel;
22 :21	Essai de rejoindre le directeur du service des incendies, impossible à rejoindre;
22 :23	Essai de rejoindre le directeur du service des incendies, impossible à rejoindre;
22 :24	Essai de rejoindre le directeur du service des incendies, impossible à rejoindre;
22 :25	Essai de rejoindre le directeur du service des incendies, impossible à rejoindre;
22 :27	Essai de rejoindre le directeur du service des incendies, impossible à rejoindre;
22 :30	Essai de rejoindre le directeur du service des incendies, impossible à rejoindre;
22 :31	Essai de rejoindre M. , impossible à rejoindre;
22 :32	Essai de rejoindre le directeur du service des incendies, impossible à rejoindre;
22 :34	Appel à M. Il me dit qu'ils vont mandater Veolia pour le nettoyage des lieux. Je lui demande s'il a vu le directeur du service des incendies et il n'a pas réussi à le retrouver sur le site;
22 :40	Appel au Dir. Service des incendies. Je lui laisse un message sur son répondeur de cellulaire en lui expliquant ce que M. va faire. Je lui laisse mes coordonnées et je lui demande de me rappeler;
22 :42	Fin de l'appel;
22 :50	Fin de l'intervention.

1. Identification

Date de l'inspection :	2009 année	Fév. mois	16 jour	Heure d'arrivée :	14 hrs 11 m	Heure de départ :	14 hrs 38 m
Date de rédaction :	2009 année	Fév. mois	17 jour	No dossier (gestion documentaire) : 7610-15-01-02361-03 No. suivi d'urgence : T-15-2009-02-14-161			
Technicien, technicienne : Guillaume Potvin, CCEQ.				Accompagné de : Non applicable			
No intervention (SAGO) : 300486095				No document (SAGO) : 400559792			

Motif de l'inspection

Secteur : industriel municipal agricole pesticides hydrique naturel

Type d'inspection : plainte (remplir section Plainte) suivi d'avis d'infraction suivi autorisation
 programme de contrôle suivi d'urgence interne autre (préciser)

But : Mirabel 9174-1835 Québec inc. / Hydrotek - Suite à une incendie survenu le 14 février 2009 dans une section de l'entreprise, effectuer le suivi - Appel au service d'urgence-environnement (Éric Gauthier, MDDEP). No d'intervention au service d'urgence ; T-15-2009-02-14-161. Vérifier la gestion des résidus d'incendie et le cas échéant de matières dangereuses résiduelles.

Plainte

No de demande (SAGO) : 200202742

Coord. GPS Nad 1983 18T UTM : 583853 et 5059434

Plaignant rencontré : oui non

Rétroinformation : oui non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté :
9174-1835 Québec inc.
Hydrotek
12 300, boul. de l'Avenir
Mirabel (Québec)
J7J 2K4

Adresse postale (si différente) :

No du lieu (SAGO): X2072030

Type de lieu : commerce

Responsable du lieu : M. Sébastien Baril


Nos intervenants (SAGO) : Y2062872

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Monsieur Stéphane Baril	Propriétaire des lieux	450-433-6494
Monsieur Denis Maurice	Directeur, Service des incendies, Ville Mirabel	450-475-2010
Monsieur Joël Laviolette	Service des incendies, Ville de Mirabel	450-475-2010

Pièces annexées

Échantillons

Type	Quantité	Détails	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	6	10 en tout résultat de fusions.	<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
Autres :			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		
			Météo : 		

2. Description de l'inspection

De l'extérieur, il n'y a aucun indice apparent qu'il y ait eu un incendie dans le bâtiment (photos nos. 1 et 2). J'ai inspecté tout le tour du bâtiment pour constater qu'il n'y a pas de trace d'écoulement d'eaux souillées au sol. J'en conclus que les résidus d'incendie sont restés à l'intérieur du bâtiment et n'ont pas atteints l'environnement extérieur (fossés, etc.). Dans l'entreprise, je rencontre M. Stéphane Baril qui est propriétaire de l'immeuble. M. Baril affirme qu'il revient de Floride pour coordonner les travaux de nettoyage. L'origine de l'incendie serait un compresseur. Deux représentants du service d'incendie de la ville de Mirabel étaient présents. Une seule pièce du bâtiment a été touchée par l'incendie soit un entrepôt qui est constitué de feuilles de tôles soutenues par des murs et un plafond de poutrelles d'acier. Il y a deux débris au sol et j'arrive à identifier du carton et des bouts de plastique fondus. M. Baril m'informe que ce sont surtout des boîtes de cartons et des contenants vides de plastique qui auraient été brûlés. La majorité des résidus est mélangée avec des granules de gellouses gonflées par l'eau se qui rend le plancher très glissant. Il y a deux drains de planchers dans la pièces de 1 pieds par 1 pieds chacun (de forme carré). Les drains n'étaient pas bouchés lors de mon passage.

Je discute avec l'employé qui est aux commandes d'un petit chargeur sur roues. Le chargeur sur roues est utilisé pour vider la pièce des débris résultant de l'incendie. Le chargeur fait des allé-retour vers un conteneur situé à l'extérieur du bâtiment dans la cours arrière (photos nos 4, 5 et 6). L'employé affirme qu'un seul conteneur de 20 mètres cubes devrait suffire pour éliminer la totalité des résidus. Quand je demande à l'employé s'il est possible de recouvrir le dessus du conteneur avec une toile, celui-ci affirme que le conteneur ne restera pas dans la cour longtemps puisqu'il bloque l'accès aux zones de livraisons.

M. Denis Maurice (directeur du service d'incendie, Ville de Mirabel) m'a informé qu'environ 200 000 gallons d'eau ont été utilisés par les pompiers lors de l'incendie et que l'eau a empruntée les drains de plancher. Les eaux souillées auraient donc été acheminées à la station de traitement des eaux usées municipales. M. Maurice affirme que la station de traitement n'aurait pas observée de variation à la station même au plus fort de l'incendie et qu'aucun dommage n'aurait été causé à la station de traitement par cette affluence d'eau.

Les produits qui auraient été mis en cause lors de l'incendie sont : environ 300 litres de peroxyde d'hydrogène 35%, et une poche de 200gr de Nitrate d'Ammonium en poudre.

Aucun des Totes tank contenant de l'acide nitrique n'a été endommagé par l'incendie.

Je demande à M. Baril de me montrer les produits (engrais, pesticides, produits chimiques etc) qui auraient été suffisamment endommagés par l'incendie pour devoir être éliminés par un transporteur autorisé. M. Baril affirme qu'il n'y a aucun produit devant être mis au rebut. Il me montre les contenants de types « tote tank » qui sont intacts, les poches d'engrais et les barils de peroxydes qui ont échappés aux flammes.

Voici les deux demandes que j'ai mentionnées à M. Baril avant que je quitte les lieux :

1. S'assurer que le conteneur qui reçoit les résidus d'incendies soit éliminé rapidement sinon, apposer une toile pour empêcher les précipitations de tomber dedans. M. Baril m'a laissé un message sur ma boîte vocale le lendemain m'avisant que le conteneur était parti à l'enfouissement.
2. Ne pas utiliser de l'eau pour le nettoyage des plancher tant et aussi longtemps que tous les résidus ne soit retirés à l'aide de balais ou par tout autre moyens n'entraînant pas plus d'eau vers les drains de plancher. Un employé responsable du nettoyage m'a informé de la procédure qu'ils vont utiliser soit l'utilisation d'un balai, assèchement du sol etc.

3. Conclusion

Eaux Usées : Aucune gestion des eaux usées n'est requise puisque l'eau provenant des opérations du service des incendies a empruntée le chemin des égouts municipaux.

Matières dangereuses résiduelles : Il n'y aurait aucune matières dangereuses résultants de l'incendie.

Risque pour l'environnement immédiat du bâtiment : Mis à part les fumées lors de l'accident technologiques, il est nul.

Matières résiduelles (résidus d'incendie) : Un volume d'un conteneur de 20 mètres cubes a été suffisant pour éliminer les résidus d'incendie. Les résidus ont été acheminés vers un lieu d'enfouissement sanitaire.

Date de l'inspection : 2009-02-16

No dossier : 7610-15-01-02361-03

4. Recommandations

- Aucun suivi requis dans ce cas.
- Informez le service d'Urgence-Environnement (mettre une copie dans le classeur suivi d'Urgence)
- Fermer cette intervention.

Rédigé par : Guillaume Potvin, technicien, inspecteur.

Secteur : Industriel et agricole
Municipal et hydrique

Signature :

Date : 2009-02-18

5. Vérification

Approuvé par : Jean-Marie jr. Dion, coordonnateur

Secteur : Industriel et agricole

Signature :

Date : 2009-02-18

Commentaires du vérificateur :

Nom : 9174-1835 Québec inc. (Hydrotek)

Municipalité : Mirabel

N/D : 7610-15-01-02361-03

Date : 16 février 2009

Photo # : 1

Note : Vue de la façade du bâtiment du commerce. Aucun indice ne me permettrait de suspecter qu'il y a bien eu incendie dans ce bâtiment il y a deux jours. La façade qui est visible à partie de l'autoroute 15 sud n'a pas subie de dommage lors de l'incendie. La photo suivante a été prise à partir de la flèche rouge pour montrer l'arrière du bâtiment où se trouvent les quais de réceptions des produits.



Nom : 9174-1835 Québec inc. (Hydrotek)

Municipalité : Mirabel

N/D : 7610-15-01-02361-03

Date : 16 février 2009

Photo # : 2

Note : Suiwi de l'incendie du 14 février 2009. Vue du bâtiment à partir de la cours arrière. Flèche jaune : C'est dans ce conteneur que les résidus d'incendies sont disposés à l'aide d'un petit chargeur sur roues. Vue de l'extérieur, aucun indice visuel n'est présent qui permettrait de suspecter qu'il y a bien eu incendie. La ligne rouge montre la partie du bâtiment où le feu s'est déclaré. Tout le reste du bâtiment n'a pas été atteint par les flammes mais par la fumée selon des témoins.



Nom : 9174-1835 Québec inc. (Hydrottek)

Municipalité : Mirabel

N/D : 7610-15-01-02361-03

Date : 16 février 2009

Photo # : 3

Note : L'incendie a surtout atteint cette étagère (à droite) dans cette section de bâtiment en tôle et en poutres d'aciers. Le chargeur sur roues faisait des allé-retour entre ce lieu et le conteneur situé à l'extérieur (photo no. 3). Les débris de l'incendie se résument à des résidus de plastique fondus. Les flèches jaunes montrent des sacs d'engrais qui n'ont pas été touchés par l'incendie.



Nom : 9174-1835 Québec inc. (Hydrotek)

Municipalité : Mirabel

Date : 17 février 2009

N/D : 7610-15-01-02361-03

Photo # : 6

Note : À l'extérieur un chargeur sur roues et une échelle est posée sur le mur de la section du bâtiment où l'incendie s'est déclaré. J'ai vu des gens sur la toiture en train de retirer la neige en la poussant au sol à l'aide de pelles.



Photo # :

Note

COMPTE RENDU D'APPEL LIGNE UE

Intervention SAGO (UE) : 301350895
7110-15-18-74005-208

C.R. COG : 15-UE-S-181027-17

ALERTE Ligne UE ou Ligne COG

Signalement rattaché à (# C.R. COG) :

Date de l'appel au COG : 2018-10-27

Heure réception appel : 11h12

Reçu par : Ibrahim Alassane

Date événement : 2018-10-27

Heure événement : 08h00

Remarque(s) :

LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Nom de la ville : Mirabel

Adresse de l'événement : 17975 Rue
des Gouverneurs, Mirabel

Précisions sur la localisation (point de repère) :

N° de la ville : 74005

Milieu touché

Présence de cours d'eau à proximité :

1 : -----

2 : -----

3 : -----

4 : -----

non oui Nom(s) :

Précisions milieu touché : Sur du béton

TYPE D'ÉVÉNEMENT

Type d'événement : -----

Autre : Déversement d'environ 300 litres de soude caustique

Situation maîtrisée : Oui

Non (risque d'aggravation)

Précisions :

Description sommaire de l'événement : Déversement d'environ 300 litres de soude caustique sur du béton. Cause: bris mécanique sur une tuyauterie. Pas de milieu sensible touché. Pas encore récupéré, l'appelant compte contacter une compagnie de récupération.

Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) : L'appelant compte contacter un compagnie de récupération...

PRODUIT(S) EN CAUSE

Produit (s) en cause : Autre

Détail : soude caustique

Qté déversée : 300 litres

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause : -----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause : -----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause (autres) :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :

COORDONNÉES

Nom interlocuteur (signalement) :

Fonction :

N° de téléphone : 438 988-7160 #

art. 53-54

Organisme : Lallemand Solution Santé

Nom personne à rappeler :

Fonction :

N° de téléphone : - #

ou IDEM à précédent

Organisme :

Adresse :

N° de téléphone : - #

Nom (personne ou cie) du responsable

Adresse :

N° de téléphone : - #

préssumé de l'urgence (si différent) :

SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : Immédiat ou Différé

N° de région : DR-15 Laurentides

Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 11h14 (paget 2 par erreur), 11h23 (paget 1)

Nom de l'intervenant de garde UE : Julie Venne

Heure du retour d'appel : 11h20 (retour paget 2), 11h30 (retour paget 1)

Commentaires :

Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 11h42

Signature COG : _____ DATE : 2018-10-27

SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT

Intervention :

Signalement Téléphonique Terrain

dossier transféré au CCEQ, secteur -----

dossier transféré autre secteur :

Commentaires : Je reçois le signalement du COG à l'effet qu'il y a eu un déversement d'environ 300 litres de soude caustique vers 8h00. La soude caustique s'est déversée sur du béton et n'a atteint aucun milieu sensible. Le déversement s'est produit à la suite d'un bris mécanique sur la tuyauterie. La soude caustique n'est pas encore

récupérée puisque l'appelant ne sait pas qui appeler pour effectuer la récupération. Je peux joindre M. 53-54 au 438 988-7160.

À 11h30, j'appelle M. 53-54 , mais la personne qui répond est son collègue de travail, M. . Je lui demande si c'est la 1^{ère} fois qu'un tel déversement survient et il me répond par l'affirmative. Je lui mentionne que je peux lui suggérer quelques noms de compagnie et il pourra choisir. Je lui donne les noms et les numéros de téléphone puis la ligne téléphonique coupe. J'essaie de rappeler mais je tombe sur la boîte vocale alors je laisse un message.

Vers 11h41, je rappelle M. 53-54 . Il me dit que c'est la compagnie Environnement Rive-Nord qui s'en vient pour la récupération. Il me confirme que le déversement n'a pas touché l'environnement, le produit est confiné sur une dalle de béton. Je lui demande tout de même de me faire parvenir la facture de disposition lorsqu'il l'aura en sa possession. Il me donne son adresse courriel afin que je lui envoie un message et qu'il ait mon adresse en retour. Je lui mentionne de ne pas hésiter à rappeler s'il y a quoi que ce soit.

Signature intervenant UE : _____ DATE : 2018-10-29

Julie Venne

Commentaires :

Signature du coordonnateur : _____ DATE : 2018-10-29

Nadine Lagacé